

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 MARS 2024

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
1	Passage à la gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux - <i>Nomenclature actes : 8.5 : Politique de la ville, habitat, logement</i>	APPROUVEÉ
2	Mise à jour du tableau des emplois - <i>Nomenclature actes : 4.1 : Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale</i>	APPROUVEÉ
3	Adhésion à la prestation de gestion des dossiers d'allocations chômage du centre de gestion de la fonction publique territoriale <i>Nomenclature actes : 4.1 : Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale</i>	APPROUVEÉ
4	Ouverture anticipée de crédits d'investissement - <i>Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires</i>	APPROUVEÉ
5	Etat récapitulatif des indemnités élus 2023 - <i>Nomenclature actes : 5.2 : Fonctionnement des assemblées</i>	PAS DE VOTE
6	Dénomination d'un chemin privé <i>Nomenclature actes : 3.6 Actes de gestion du domaine privé</i>	APPROUVEÉ
7	Signature d'une convention avec le TE64 pour réseau de distribution souterraine – Renforcement Basse Tension P255 « Ducamp » <i>Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	APPROUVEÉ
8	Débat sur les orientations générales du RLPI Pays Basque <i>Nomenclature actes 3.5 Actes de gestion du domaine public</i>	PAS DE VOTE
9	Syndicat intercommunal de la Nive Maritime : présentation du rapport d'activités 2022 - <i>Nomenclature actes : 5.7 Intercommunalité</i>	PAS DE VOTE

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Villefranque dans le délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de 2 mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey - CS 50543 64010 PAU Cedex, via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage si présente.

Liste publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie le 05 mars 2024.

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN

